C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 11 novembre 2023, à 11 h à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à laquelle assistaient :

Monsieur Éric Lessard, maire suppléant

Madame la conseillère : Barbara McDonald

Messieurs les conseillers :
Monsieur Peter Richardson
Monsieur Philippe Couture
Monsieur Christian de Varennes
Monsieur Jean Cloutier

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer est absente.

Mme Stephanie Carriere directrice-générale et greffière est présente.

Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture du maire de la municipalité à 11 h.

1. **Résolution 2023-11-163 - Adoption de l'ordre du jour;**
1. **Adoption de l'ordre du jour;**
2. **Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;**
3. **Dépôt et adoption des procès-verbaux de la consultation publique et de la séance ordinaire tenues le 7 octobre 2023;**
4. **Ratification des paiements exécutés par chèque;**
5. **Rapports de la Mairesse :**
5.1.1 **Lac-Tremblant-Nord**
5.1.2 **Conseil des Maires de la MRC des Laurentides**
5.1.3 **Mont-Tremblant**
5.1.4 **Rapport des comités Agglo**
6. **Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;**
7. **Règlements :**

7.1 Avis de motion : Projet de Règlement n° 2023-33 modifiant le Règlement numéro 2021-03 relatif au lotissement
7.2 Avis de motion : Projet de règlement 2023-35 de contrôle intérimaire sur les terres du domaine de l'état à Lac-Tremblant-Nord
7.3 Dépôt du projet de règlement n° 2023-33 modifiant le Règlement numéro 2021-03 relatif au lotissement
7.4 Dépôt du projet de règlement 2023-35 de contrôle intérimaire sur les terres du domaine de l'état à Lac-Tremblant-Nord
7.5 Adoption du Projet de Règlement n° 2023-33 modifiant le Règlement numéro 2021-03 relatif au lotissement
7.6 Adoption du Règlement n° 2023-34 modifiant le règlement n° 2021-05 relatif aux permis et aux certificats
7.7 Avis de motion : Règlement 2023-36 modifiant le règlement 2019-03 permettant d'établir les tranches de la base d'imposition des droits sur les mutations immobilières pour l'exercice financier 2024
7.8 Dépôt du Règlement 2023-36 modifiant le règlement 2019-03 permettant d'établir les tranches de la base d'imposition des droits sur les mutations immobilières pour l'exercice financier 2024
8. Administration :
8.1 Dépôt de l'état comparatif au 30 septembre 2023
8.2 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
8.3 Nomination d'un substitut à la mairesse pour siéger au conseil des maires de la MRC des Laurentides
8.4 Nomination d'un suppléant à la mairesse aux séances du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant
8.5 Nomination d'un maire suppléant
8.6 Versement de bonus aux employés municipaux
8.7 Signature de contrat avec la SPCA Laurentides-Labelle
9. Rapport des comités :
9.1 Comité des finances et administration :
9.1.1. États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 octobre 2023;
9.2 Comité consultatif en urbanisme :
9.2.1 Demande DPCOL230055, demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une entrée privée desservant le lot 6 219 787 du cadastre du Québec, matricule 1427-69-1052-0-003-0001;
9.2.2 Demande DPCOL230064, demande de permis pour une construction neuve, matricule 1621-91-2055, lot 5 011 313 du cadastre du Québec;
9.2.3 Dépôt du procès-verbal de la séance du 25 aout et du 2 septembre 2023
10. Acceptation de correspondance:
11. Affaires nouvelles;
12. Période d'intervention des membres du conseil;
13. Deuxième période de questions;
14. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

3. **Résolution 2023-11-164 - Dépôt et adoption des procès-verbaux de la consultation publique et de la séance ordinaire tenues le 7 octobre 2023**

PRENANT ACTE QU'une copie des procès-verbaux de la consultation publique et de la séance ordinaire a été remise à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER les procès-verbaux de la consultation publique et de la séance ordinaire du 7 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. **Résolution 2023-11-165 - Ratification du journal de décaissement**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissement du 1er au 31 octobre 2023 pour le montant de 159 699,96 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. **Rapports de la mairesse:**
5.1 Lac-Tremblant-Nord;
5.2 Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
5.3 Ville de Mont-Tremblant; et
5.4 Rapport des comités Agglo.

6. **Résolution 2023-11-166 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT l'exposé de la mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 13 novembre 2023 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Règlements :

7.1 Avis de motion : Projet de Règlement nº 2023-33 modifiant le Règlement numéro 2021-03 relatif au lotissement

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Jean Cloutier qu'il y aura adoption du Projet de Règlement nº 2022-33 modifiant le Règlement numéro 2021-03 relatif au lotissement, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Projet de Règlement nº 2022-33 modifiant le Règlement numéro 2021-03 relatif au lotissement, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.2 Avis de motion : Projet de règlement 2023-35 de contrôle intérimaire sur les terres du domaine de l'état à Lac-Tremblant-Nord

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Barbara McDonald qu'il y aura adoption du Projet de règlement 2023-35 de contrôle intérimaire sur les terres du domaine de l'état à Lac-Tremblant-Nord, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Projet de règlement 2023-35 de contrôle intérimaire sur les terres du domaine de l'état à Lac-Tremblant-Nord, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.3 Résolution 2023-11-167 - Dépôt du Projet de Règlement nº 2023-33 modifiant le Règlement numéro 2021-03 relatif au lotissement

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

7.4 Résolution 2023-11-169 - Dépôt du projet de règlement 2023-35 de contrôle intérimaire sur les terres du domaine de l'état à Lac-Tremblant-Nord

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

7.5 Résolution 2023-11-170 - Adoption du projet de Règlement n° 2023-33 modifiant le Règlement numéro 2021-03 relatif au lotissement

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU que le projet de règlement soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

7.6 Résolution 2023-11-171 - Adoption du Règlement n° 2023-34 modifiant le règlement n° 2021-05 relatif aux permis et aux certificats

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné la séance du 7 octobre 2023;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement le 7 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres

du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU que le règlement soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

7.7 Avis de motion : Règlement 2023-36 permettant d'établir les tranches de la base d'imposition des droits sur les mutations immobilières pour l'exercice financier 2024

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Peter Richardson qu'il y aura adoption du Règlement 2023-36 permettant d'établir les tranches de la base d'imposition des droits sur les mutations immobilières pour l'exercice financier 2024, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement 2023-36 permettant d'établir les tranches de la base d'imposition des droits sur les mutations immobilières pour l'exercice financier 2024, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.8 Résolution 2023-11-172 - Dépôt du Règlement 2023-36 permettant d'établir les tranches de la base d'imposition des droits sur les mutations immobilières pour l'exercice financier 2024

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

8. Administration

8.1 Résolution 2023-11-173 - Dépôt de l'état comparatif au 30 septembre 2023

CONSIDÉRANT la teneur de l'article 176.4 du Code municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt, par la secrétaire-trésorière, de l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la secrétaire-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 Résolution 2023-11-174 - Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

CONSIDÉRANT QUE tel que requis à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, chaque membre du Conseil municipal doit chaque année, dans les 60 jours de son élection, déposer devant le Conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il y a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires;

Mairesse : Kimberly Meyer
Conseiller poste # 1 : Peter Richardson
Conseiller poste # 2 : Éric Lessard
Conseiller poste # 3 : Christian de Varennes
Conseiller poste # 4 : Jean Cloutier
Conseiller poste # 5 : Barbara McDonald
Conseiller poste # 6 : Philippe Couture

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil; et,

QUE, conformément à l'article 360.2 de cette même loi, la secrétaire-trésorière transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont déposé devant le conseil une déclaration, visée à l'article 358 de cette loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 Résolution 2023-11- 175 - Nomination d'un substitut à la mairesse pour siéger au conseil des maires de la MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT le quatrième paragraphe de l'article 210.04 de *Loi sur l'organisation territoriale municipale (L. Q. c. O-9)*; et,

CONSIDÉRANT QU'EN conséquence il y a lieu de nommer un substitut à la Mairesse pour la remplacer au besoin au conseil des maires de la MRC des Laurentides;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

DE DÉSIGNER Monsieur le conseiller Eric Lessard à titre de substitut ayant droit de remplacer la mairesse, Madame Kimberly Meyer, au conseil des maires de la MRC des Laurentides en cas d'absence, d'empêchement ou de refus de la mairesse ou en cas de vacances de son poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4 Résolution 2023-11-176 - Nomination d'un suppléant à la mairesse aux séances du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'article 4 et 5 du décret 846-2005 à l'effet que le maire de la municipalité reconstituée de Lac-Tremblant-Nord siège au conseil d'agglomération et qu'un conseiller peut le remplacer en cas de vacances ou d'empêchement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

DE DÉSIGNER Monsieur le conseiller Eric Lessard, à titre de substitut ayant droit de remplacer la mairesse, Madame Kimberly Meyer, à titre de représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord pour son remplacement au conseil d'agglomération, en cas de vacances à son poste ou d'empêchement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.5 Résolution 2023-11-177 - Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 116 du Code municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

QUE le conseil nomme Monsieur le conseiller Eric Lessard maire suppléant pour occuper les fonctions de maire en l'absence de la mairesse ou pendant la vacance de cette charge, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.6 Résolution 2023-11-178 - Versement de bonus aux employés municipaux

CONSIDÉRANT la décision du conseil de verser les bonus suivant aux employés municipaux 1002, 1003, 1004, 1005 un montant représentant 3,5% des salaires brut pour l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise de versement des bonus de 3,5% du salaire brut de l'année 2023 aux employés municipaux susmentionnées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.7 Résolution 2023-11-179 - Signature de contrat avec la SPCA Laurentides-Labelle (SPCALL)

CONSIDÉRANT le service offert par la SPCALL concernant les chats et chiens errants;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de pouvoir se prévaloir de ces services le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la directrice générale de signer le contrat avec la SPCALL au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 octobre 2023.

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 Résolution 2023-11-180 - Demande DPCOL230055, demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une entrée privée desservant le lot 6 219 787 du cadastre du Québec, matricule 1427-69-1052-0-003-0001;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une entrée privée desservant le lot 6 219 787 et des documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par la directrice de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2021-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), (…) article 3.2.2 : Objectif et critères relatifs à l'implantation des bâtiments, constructions et à l'aménagement des terrains, notamment les points 9. et 13. ;

CONSIDÉRANT l'avis de Monsieur Kevin Côté, ingénieur chez KCS Technologue daté du 8 septembre 2023 ;

CONSIRÉDANT l'avis de Monsieur Dany Maltais, arpenteur-géomètre chez Murray-Maltais et Associés daté du 8 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT le projet d'implantation préparé par Monsieur Dany Maltais, arpenteur-géomètre, modifié le 24 août 2023, dossier : 6841-3, plan : 34619, minute : 9001 ;

CONSIDÉRANT les commentaires de M. Tremblay-Frappier, urbaniste fournis le 14 septembre 2023 sur la mise en commun de l'entrée avec celles des lots 6 219 788 et 6 219 789 ;

CONSIDÉRANT les deux (2) nouvelles versions du tracé d'entrée à l'étude préparé et présenté par M. Dany Maltais, a.g. en date du 29 septembre 2023 et ses commentaires concernant la version originale du tracé qui respectait d'avantage la topographie naturelle du terrain existant et qui exigeait moins de dynamitage, de déboisement et de remblai/déblai.

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de construction de l'entrée privée, les documents fournis, les plans préparés par Kevin Côté, ingénieur, ainsi que le plan d'implantation 34520, min. 9000, modifié le 29 septembre 2023 par Dany Maltais, arpenteur géomètre (a.g.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

9.2.2 Résolution 2023-11-181 - Demande DPCOL230064, demande de permis pour une construction neuve, matricule 1621-91-2055, lot 5 011 313 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis pour une construction neuve et des documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par la directrice de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les types de matériaux et couleurs de revêtement extérieurs utilisés sont à l'image de l'environnement naturel ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment sera implanté sur le site de manière à réduire au maximum son impact visuel ;

CONSIDÉRANT le déboisement minimal et le reboisement proposé dans la description du projet déposé ;

CONSIDÉRANT les commentaires et l'engagement de l'arpenteur concernant le calcul du pourcentage d'espace naturel à conserver ;

CONSIDÉRANT l'engagement des propriétaires à ne pas installer de dispositif d'éclairage encastré dans les soffites du deuxième étage ;

CONSIDÉRANT que l'abri d'auto qui figure sur le plan d'implantation ne fait pas partie de la présente demande et devra faire l'objet d'une autre demande de certificat d'autorisation et d'analyse en fonction des objectifs du PIIA ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU :

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de construction neuve, les documents fournis, les plans de construction préparés et signés par Marilyn Quintal, t.p. ainsi que le plan d'implantation 35 154, min. 4472, préparé par Simon Jean, arpenteur géomètre (a.g.).

ET DE SUGGERER ;

a) Que le fascia en façade soit plus épais que les 11 pouces au total proposés sur les plans ;

b) Que les poutres décoratives proposées sous le toit soient assemblées de manières à ce qu'elles paraissent plus imposantes ;

c) Que le raccordement électrique soit enfouie et/ou que les demandeurs valide si l'acte de vente ou de propriété mentionne une obligation en ce qui concerne les raccordements privés au réseau de distribution électrique.

d) D'évaluer la possibilité de varier le sens du déclin sur certaines parties du bâtiment en façade, notamment la partie du haut, et ce, afin d'ajouter du détail à la proposition architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2.2 Dépôt des procès-verbaux du 25 août et du 2 septembre 2023

Les procès-verbaux des rencontres du CCU tenues le 25 août et le 2 septembre 2023 sont déposés et le conseil en a pris connaissance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. Acceptation de correspondance : --

11. Affaires nouvelles : –

12. Période d'intervention des membres du conseil : –

13. Période de questions :

14. Résolution 2023-11-182 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 11 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Éric Lessard	Stephanie Carriere
Maire suppléant	*Directrice-générale et secrétaire-greffier*